

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION DU SOL

(voir verso de ce document pour les instructions vous permettant de remplir ce formulaire)

Le délai légal de traitement d'une demande d'attestation du sol est de 20 jours à dater de sa réception à l'IBGE.

Savez-vous que le délai de traitement est nettement plus court pour les demandes envoyées via l'application électronique sur e-notariat (pour les notaires) ou via www.irisbox.irisnet.be (pour les autres utilisateurs) que pour les autres types d'envoi (mail, courrier, fax...) !

Nos délais moyens de traitement sont indiqués sur notre site internet www.bruxellesenvironnement.be/attestationdusol.

Les demandes qui ne sont pas introduites via [IRISBOX](http://irisbox.be) ou e-notariat sont à renvoyer, **de préférence par voie électronique**, dûment rempli à l'adresse suivante: bodeminfosol@environnement.irisnet.be, Fax : 02/775 75 05 ou Bruxelles Environnement – IBGE, Département Inventaire et Identification des sols pollués, Site de Tour & Taxis, Avenue du Port 86 C / 3000, 1000 Bruxelles

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom + Prénom _____

Société _____

Adresse _____

Numéro de téléphone _____

Adresse email _____

Vos références _____

DONNEES CADASTRALES DE(S) (LA) PARCELLE(S) OBJET DE LA DEMANDE

Veillez indiquer les références de(s) (la) parcelle(s) cadastrale(s) dont vous souhaitez obtenir une attestation de l'état du sol (2):

Veillez joindre à votre demande l'(es) extrait(s) du plan cadastral de la (ou des) parcelle(s), c'est-à-dire la matrice et le plan cadastral (3). Ces documents doivent être délivrés par le cadastre depuis moins de 2 mois.

S'il y a plusieurs parcelles mentionnées sur l'extrait du plan cadastral, veuillez indiquer sur ce plan la (ou les) parcelle(s) qui concernent votre demande.

Sachez que ces annexes cadastrales ne sont pas nécessaires si vous faites votre demande d'attestation du sol via l'application électronique sur e-notariat (pour les notaires) ou via www.irisbox.irisnet.be (pour les autres utilisateurs) !



RETRIBUTION

_____ parcelle(s) cadastrale(s) à 35€ par parcelle cadastrale = _____ €

Ce montant doit être versé sur le compte numéro **091-0105146-27 (code IBAN: BE48 0910 1051 4627)** de l'Institut avec comme communication votre nom et les références de la parcelle objet de la demande (4). La preuve de paiement de la rétribution doit également être annexée à votre demande.

ANNEXES

Veillez cocher les documents qui vous avez annexés à votre demande

- Plan(s) cadastral/(aux)
- Matrice(s) cadastrale(s)
- Preuve de paiement

SIGNATURE

Date : _____ Signature : _____

Comment remplir le formulaire de demande

- (1) cocher ce qui est d'application
- (2) les références cadastrales de votre terrain se trouvent sur la matrice cadastrale et sont composées de différents chiffres
 - a. Numéro de la commune
 - b. Section
 - c. Numéro de la parcelle
Ex. 21524 - C - 247 F

(3) Un extrait cadastral et une matrice cadastrale sont à demander auprès de la Direction régionale du cadastre – Services 'Extraits' dont l'adresse est reprise ci-dessous
Boulevard du Jardin Botanique, 50 bte 3962
1000 Bruxelles
Tél. : 02 577 19 60
Fax : 02 579 61 25
dir.cad.brabant.extraits@minfin.fed.be

(4) Si vous faites la demande pour plusieurs parcelles cadastrales, il suffit d'indiquer votre nom ainsi que les références cadastrales d'une des parcelles et le nombre de parcelles objet de la demande.

